

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	12 deg. dessus zéro.	75 deg.	745 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
4 heures.	heu.	7 heures.	Pleine lune.		20
11 m.	5 m 48	49 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 juillet 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'amiral Baudin. — Banquets démocratiques. — M. de Bourmont. — Révolte en Syrie.

A la veille de partir pour la Plata, M. l'amiral Baudin s'est démis de son commandement. La démission d'un amiral est un fait grave, donnée surtout au moment où, chargé d'une importante mission, il allait mettre à la voile pour rejoindre l'escadre. Nous voudrions voir appeler la publicité sur tous les actes de cette nature qui intéressent si vivement le pays, car, dans l'absence de renseignements précis, on se livre à des suppositions au fond desquelles se perd toujours quelque chose. Il ne viendra à l'idée de personne que M. l'amiral Baudin n'ait eu des motifs très-puissants pour agir comme il l'a fait, et l'opinion la plus plausible sera que le cabinet a manqué aux engagements pris avec lui, ou a différé de sentiment sur les moyens de terminer enfin la déplorable guerre qui retient dans un blocus prolongé de braves marins que les fièvres déciment.

Selon les uns, M. l'amiral Baudin n'aurait pas trouvé prêtes à partir les troupes demandées par lui et promises par le gouvernement, et, prévoyant l'impuissance où il se trouvait d'en finir d'une manière digne de la France, il aurait renoncé à une expédition qui ne promettait aucune gloire; selon les autres, l'amiral aurait demandé le remplacement d'un consul entretenu par la France auprès de la république argentine, et dont les idées ne s'accordant pas avec les siennes ne lui permettaient pas de faire la guerre de la manière qu'il avait jugée utile; ce remplacement refusé aurait amené la démission de l'amiral.

De ces deux motifs, quel que soit le vrai, il fait peser sur le cabinet une responsabilité d'autant plus grande que la guerre dure depuis long-temps et que les intérêts de nos compatriotes établis à Buenos-Ayres sont de jour en jour plus compromis par les dissensions intérieures du pays, que nous pourrions terminer d'un seul coup. Il importe donc que le gouvernement s'explique, afin que l'opinion publique puisse se prononcer.

— L'organisation pacifique, la discipline du parti démocratique ont paru au pouvoir d'un mauvais augure. C'était entrer dans une voie nouvelle. Remplacer les luttes sanglantes par l'exposé et la discussion des principes, c'était, sous un gouvernement de discussion comme le nôtre, s'identifier avec lui, adopter des formes repoussées jusqu'à ce moment par l'impatience des hommes. Le parti démocratique se faisait parlementaire. Comme il n'a qu'un très-petit nombre d'amis qui puissent faire entendre ses vœux, exposer ses idées à la chambre des représentants, il choisissait des banquets pour tribune et la presse pour organe, et alors, sans violer en rien les lois, sans compromettre la tranquillité du pays, il pouvait exprimer toutes ses pensées et en appeler à l'opinion pour les juger.

Cette attitude à qui son calme donne une force puissante a été appréciée par M. Thiers; il croit plus facile de faire manœuvrer des bataillons contre des insurgés que de détruire des idées vraies, et il empêche la manifestation de ces idées en s'opposant aux réunions dans lesquelles on les pouvait émettre; il les empêche sans autre motif que sa crainte d'une manifestation qui condamnerait la chambre qui a rejeté par un ordre du jour les pétitions réformistes.

LE TOUR DES DEUX QUAIS.

REVUE DE LYON.

Lyon a beaucoup de promenades; mais, soit routine, soit préférence, ses habitants n'en fréquentent qu'un petit nombre et laissent les autres désertes. Il y a telles personnes qui n'ont pas vu, depuis dix ans peut-être, les magnifiques allées de platanes qui s'étendent vastes et majestueuses sur le cours du Midi, projetant aux deux extrémités leur ombre sur le Rhône et sur la Saône. Ces beaux arbres, qui furent plantés là pour ombrager un palais impérial, épuisent tristement leur végétation au profit de quelques visiteurs, de quelques conscrits, de quelques sergents qui viennent y promener le soir la cantinière du régiment. En vain l'épaisseur de leurs rameaux, la brise fraîche des deux rivières, appellent sous leurs larges feuilles les oisifs de la cité; en vain, au milieu de l'enceinte, un espace est réservé, comme entre deux haies vertes et gigantesques, au landaw brillant, au tilbury léger; tout y est calme et solitaire de même qu'en un jour de repos; landaws et tilburys n'y laissent point l'empreinte de leurs roues, et le cavalier n'y conduit point son cheval pur sang, à la jambe sèche, aux formes suaves. Pauvre cours! tu t'élevas au milieu de belles espérances que la fortune a renversées, et l'on t'abandonne comme un riche devenu pauvre. Mais laisse faire au temps; il te donnera dans l'avenir la splendeur que tu devrais avoir, et dans quelques cinquante ans, lorsqu'on aura percé de larges rues armées de beaux trottoirs en asphalte, tu devras peut-être l'Eden que l'on néglige trop aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, l'amateur du far niente, le lion ou l'étranger qui court la ville cherchant une jolie femme, une belle taille ou deux beaux yeux, est obligé de borner ses recherches aux tilleuls de Bellecour. Là seulement, deux ou trois fois la semaine, on trouve une réunion, je ne dirai pas choisie, mais une réunion quelconque; là seulement, un millier de personnes viennent s'agglomérer, s'étouffer, pour jouir de la fraîcheur. C'est le genre. Rien n'est plus curieux à voir que cette fourmière bariolée d'hommes et de femmes adossés les uns aux autres, bien joints, bien rapprochés, bien pressés autour de quelques arbres dont le tronc s'écorce, dont la cime étend ses

Il entre de la sorte dans une voie d'illégalité pour soutenir l'injustice du privilège; ainsi tout se tient et s'enchaîne; aux lois qui interdisent la discussion des principes, on joint les défenses qui empêchent l'exposé des idées; au déni — que l'on fait chaque jour dans l'application — de la souveraineté nationale proclamée par les lois, on ajoute l'empêchement de dire au peuple comment il doit réclamer l'exercice véritable de cette souveraineté; au code oppressif on ajoute l'arbitraire.

Quand un pouvoir en est là, c'est qu'il doute de lui-même, c'est qu'il n'est pas bien sûr de sa force morale; c'est qu'il comprend très-bien que, violant les idées de justice et de saine raison, il a besoin, pour en conserver l'apparence, de défendre l'émission des vrais principes. Quand une pareille situation est sentie par tout le monde, peut-elle durer bien long-temps?

— La manifestation faite à Marseille à propos du général Bourmont a vivement occupé la presse. Chacun a émis sa pensée suivant ses opinions. Les feuilles légitimistes ont voulu faire du retour de M. de Bourmont une ovation populaire; le souvenir de Waterloo a été assez poignant pour dicter de sévères paroles aux journaux patriotes. Le Censeur s'est borné à raconter le fait dans sa plus grande simplicité, non que nous ne comprenions l'effervescence populaire en présence de l'homme qui a abandonné son drapeau la veille d'une bataille, mais parce que les scènes de sang nous révoltent, mais parce que Marseille n'est pas bien éloignée d'Avignon et de Nîmes, parce que nous avons involontairement reporté nos souvenirs à l'horrible assassinat du maréchal Brune, enfin parce que nous n'aimons pas les verdetts, quelle que soit la pensée qui les mène.

De ces scènes déplorables puisqu'elles ont fait couler le sang, il ressort néanmoins une sévère leçon. Elles apprendront que les hommes qui ont abandonné leur drapeau; qui ont passé à l'ennemi, ne rachètent jamais cette tache, quelque faveur que leur accorde un parti, quelque occasion que leur donne le gouvernement d'acquiescer du renom. Ces hommes doivent comprendre qu'il n'y a plus pour eux que l'oubli, que l'incognito; il faut s'envelopper dans l'ombre quand on porte un nom qui brille d'un reflet sanglant.

Les partis se déconsidèrent quand ils descendent à des manifestations en faveur de pareils hommes. Dans les guerres de nation à nation, on accueille les transfuges et les déserteurs; dans les guerres de parti, on profite des défections, sans demander quelle cause les a produites; mais dans l'un ni dans l'autre cas on ne dresse des autels, on n'élève des statues aux transfuges. Où donc en serait la morale publique, si le triomphe pouvait ainsi changer le nom de toutes choses? Dans quel code faudrait-il donc écrire les lois sacrées de l'honneur et de la probité politiques, si d'un coup de canon plus ou moins heureux pouvait dépendre l'abolition ou la conservation des principes? Il y a eu en France un homme dont le nom ne fut pas sans éclat, un homme qui ne manqua ni de courage, ni de talents militaires, qui, dans un jour d'imminent danger où le découragement se glissait partout, ne désespéra pas du salut de la patrie et la sauva. Cet homme trahit plus tard et passa à l'ennemi; c'était Dumouriez. Quand l'Europe coalisée fit triompher le parti pour lequel Dumouriez prétendit avoir trahi son pays, cet homme comprit bien que la France n'était plus sa patrie, cet homme resta

rameaux chétifs, dernière sève de leur dernier printemps. On croirait, à voir cette cohue, qu'elle est renfermée dans un cercle d'où elle ne peut sortir. Aussi le penseur, le savant, le philosophe de dix-huit ans, barbu et désillusionné, peut-il à son aise promener sa rêverie en dehors de cette enceinte, sans craindre un monde importun, sans s'apercevoir qu'en avril 1834 d'aimables sapeurs ont promené la hache et fauché le tiers de la promenade, le tout par passe-temps.

Revenons au point sur lequel s'intéresse la fashion lyonnaise. Ce point, ce noyau couvre une superficie au diamètre, je ne dirai pas de cent pieds, — je ne serais pas orthodoxe, et l'on mettrait le journal à l'amende, — je dirai de trente-trois mètres et quelques centimètres. Dans ce rond que la spéculation couvre de chaises souvent boiteuses et mal empaillées, vient s'asseoir tout ce que la ville possède, en hommes, de plus tigre, de plus commis détaillant, de plus cabaleur au théâtre, de plus littéraire en petit journalisme; en femmes, ce qu'elle possède de plus duègne, de plus bégueule, de plus coquet, de plus entretenu. Les tigres se couchent à demi sur leur chaise, croisent les jambes, fouettent de bout de leurs bottes du bout de leur canne, s'en frappent docilement la joue, ou bien en mordent le pommeau d'or ciselé, l'ambre ou de cuir de Russie.

Les femmes critiquent.

Elles invoquent du regard une imperfection pour la signaler malicieusement. Celles qui ont des formes répronvent celles qui n'en ont pas, et celles-ci celles qui en ont. Comme le lieu laissé à la circulation est très-resserré, nulle promeneuse ne leur échappe; chacune est disséquée, déshabillée, mise à nu.

— Voici de belles hanches, dit l'une.

— Oui, en crinoline, répond une autre.

— Vous croyez?

— Si couturière me l'a dit, c'est un os de sèche enveloppé d'une jupe Oudinot.

— C'est dommage, elle a une belle taille.

— Une taille, ma chère, qu'elle doit à son corset Josselin ou Gobert.

— Mais voyez donc cette dame! son chapeau est tellement en arrière qu'on dirait qu'il va tomber.

volontairement dans l'exil; il se condamna à l'obscurité. Puisqu'il y a des exemples pour les mauvaises comme pour les bonnes actions, il faut imiter ces modèles jusqu'au bout.

L'un des fils de M. de Bourmont menace le National d'un procès, à propos des réflexions que les événements de Marseille ont inspirées à cette feuille. Ce procès, s'il a lieu, excitera l'intérêt au plus haut point. Il y aura d'un côté l'immense majorité de la France qui burine sur les pages de l'histoire le nom des transfuges; de l'autre le malheureux parti qui a spéculé pour son triomphe sur les désastres de la patrie.

— La révolte des montagnards de Syrie contre le gouvernement du pacha d'Egypte vient de prendre une attitude inquiétante pour ce prince. Victorieuse déjà dans plusieurs combats, elle a repoussé l'armée égyptienne, mis en déroute la garnison de Beyrouth sortie contre elle, puis s'est emparée de cette ville où elle a trouvé des armes et des munitions. Depuis long-temps la Syrie souffre avec impatience le joug de Méhémet; les peuples plient sous le poids des impôts et des exactions; ils sont accablés d'une telle misère que le bâton peut seul leur arracher le paiement des impositions, et qu'ils désertent leurs villages. Méhémet s'est montré sans foi avec eux; il a voulu leur arracher les armes qu'ils ont gagnées par les services qu'ils lui ont rendus, l'exaspération et la faim les ont entraînés à l'insurrection. La prise de Beyrouth peut devenir aujourd'hui le signal d'une révolte générale dont le pacha viendrait difficilement à bout.

La Syrie est divisée en quatre pachaliks qui renferment une population de deux millions et demi d'habitants; ses forêts du Liban et de l'Anti-Liban sont couvertes de magnifiques bois de construction; ses plaines fertiles produisent le coton, le lin, le sucre, le vin, la soie, la cochenille, l'indigo, des grains, des fruits de toutes sortes; ses montagnes nourrissent de beaux chevaux de sang arabe et de riches troupeaux; la perte de la Syrie serait donc pour Méhémet une perte irréparable en ce qu'elle le priverait d'immenses ressources.

La Syrie est séparée de l'Egypte par le désert dont la traversée est toujours difficile et dangereuse et où les soldats de Méhémet ont éprouvé déjà des pertes considérables; si une organisation complète de leurs forces s'opère rapidement, ils peuvent opposer une longue résistance et peut-être demeurer maîtres du pays.

En effet, Beyrouth, qu'ils viennent de prendre, est sur la Méditerranée, à l'embouchure du Bahr-Bairout; elle est entourée de murailles flanquées de tours. Tripoli et Acre, comme elle adossées aux flots; Damas, dans les terres, l'enceignent d'un triangle qu'une insurrection générale pourrait facilement garder. Tripoli a de fortes murailles; Acre, l'ancienne Ptolémaïs, a non-seulement trois enceintes de murs, mais encore un fossé large et profond et un fort bâti en mer qui la défend. C'est donc par mer qu'il faudrait attaquer Beyrouth, Tripoli et Acre, car l'occupation de ces deux dernières villes par les Syriens ne saurait tarder si déjà elle n'est effectuée.

C'est peut-être à cette position difficile du pacha, à ses craintes sérieuses sur l'avenir de l'insurrection syrienne, qu'il faut attribuer son offre de restituer la flotte du sultan. On comprend qu'il désire se débarrasser d'un gage coûteux et inutile au moment où il a besoin de toutes ses res-

— La passe en est trop écourtée, on ne voit que son nez.

— Elle n'a qu'un bracelet.

— Charmant! c'est un bracelet à l'esclave, un cadeau sans doute de M. Ernest, un fat; il nous lorgne en ce moment.

Après ces promeneurs passés en revue, il en vient d'autres, puis d'autres, puis les mêmes, car ceux qui marchent ne vont pas au-delà de ceux qui stationnent, guidés qu'ils sont par une envie de se faire voir égale à celle de ceux qui les regardent. Ils passent dans une allée, reviennent dans une autre, et tournent dans cet hyppodrome, comme, sur un écran, certaines images que l'on roule ou déroule à volonté.

Lorsque vous avez pivoté une heure ou deux dans cette cohue, que vous êtes las d'être coudoyé, bousculé, que vous avez avalé de la poussière à en être enrôlé pendant quinze jours, que vous avez donné votre monnaie à la foule de mendiants grands et petits qui vous assiege, que vous avez vu une pauvre femme folle, toute vêtue de noir, comme si elle était en deuil de sa raison, et que les habitués des Tilleuls vous donnent pour la Contemporaine, vous avez tout vu à Bellecour, aujourd'hui surtout que le café Girard est veuf de sa reine déchuë.

Alors, si vous reste encore un peu de temps à tuer, vous pouvez faire le tour des deux quais. On dit à Lyon: « Nous allons faire le tour des deux quais », comme on dit à Paris: « Nous allons au bois. » L'épicier de Lyon rêve toute la semaine au tour des deux quais qu'il fera le dimanche; il y pense en vendant sa mélasse et ses raisins confits; il y pense le soir en se couchant auprès de sa femme, et le matin il dit à son héritier, en l'envoyant à l'école: « Petit, si tu as la croix dimanche, je te ferai faire le tour des deux quais. » L'honnête épicier tient sa parole; et, le jour dit, vous le voyez en redingote bleue, gilet rouge et cravate blanche surmontée d'un col de chemise qui lui scie les oreilles. Il se promène fièrement, et si l'on vient lui dire qu'il n'y a rien de beau dans sa ville, que les rues y sont malpropres et les maisons aussi: « Et nos quais, monsieur, vous répond-il, et nos quais! »

L'épicier a raison; les quais de Lyon sont beaux. Eh! pourraient-ils ne l'être pas, lorsque deux rivières ruissellent aux flancs de la cité comme un collier de perles au cou d'une jolie

sources; sa flotte est obligée de rester dans ses ports pour garder les vaisseaux qui se sont rendus, car la trahison les a donnés et la trahison peut les reprendre. On comprend surtout que le pacha désire en ce moment contracter avec la Porte une paix durable qui lui permette de tourner toutes ses forces contre la Syrie.

S'il était besoin de rappeler l'influence du nom français dans ces provinces où notre pouvoir a trop peu duré, nous en trouverions la preuve dans ces cris de *vive la France!* qui ont signalé l'insurrection. Quarante ans de séparation n'ont pas détruit notre souvenir, et c'est vers nous que tourne ses regards un peuple qui essaie de s'affranchir. Si l'empire turc, cédant aux efforts que de toutes parts on fait contre lui, doit se dissoudre; s'il doit seulement se retirer en Asie, en laissant à la Russie toute sa partie européenne, pourquoi la France alliée à la Russie ne reprendrait-elle pas l'Égypte qui se souvient de nous et la Syrie qui nous appelle? Sans doute il y a au fond de cela une guerre avec l'Angleterre; mais nous avons posé la condition de la dissolution de l'empire turc, laquelle ne saurait arriver sans susciter la guerre en Europe. K.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 4 juillet. — Le procès entre quelques employés de l'administration des subsistances de l'armée et M. Rozey, auteur du *Cri de conscience de l'Algérie*, n'est point encore commencé. On s'est borné cette semaine à l'échange de deux lettres publiées dans les nos de l'*Akhbar* des 30 juin dernier et 3 courant. Si d'un côté M. Labroquère, chef de cette administration, continue à faire blanc de son épée, de l'autre M. Rozey ne rompt pas d'une demi-semelle, parce qu'il est certain de prouver les méfaits qu'il a signalés. En revanche, les incriminés, excités par leurs supérieurs, semblent marcher comme des patients qu'une force irrésistible pousse à la mort. On attend, dit-on, l'autorisation du ministre auquel les deux premières lettres publiées dans l'*Akhbar* du 23 juin ont été envoyées pour entamer les poursuites. Nous croyons, nous, qu'on reculera devant cette salutaire mesure qui mettrait au jour de trop grandes hontes, et que la destitution des plus grands coupables et le déplacement de quelques autres seront toute la satisfaction qu'on donnera à l'opinion. La colonie n'en aura pas moins d'obligation à M. Rozey dont la manifestation porte déjà les plus heureux fruits quant aux livraisons des fourrages qui s'effectuent en ce moment. Aussi les colons se proposent-ils de se coaliser pour payer les frais du procès s'il a lieu.

Chronique Lyonnaise.

Hier vendredi, à la représentation d'*Andromaque*, l'empressement du public à voir M^{lle} Rachel était si grand, que trois heures au moins avant l'ouverture des portes tous les abords du théâtre ont été envahis. La foule est devenue bientôt telle qu'il en est résulté des désordres inévitables: des robes, des habits ont été déchirés, des chapeaux écrasés, les factieux placés aux barrières refoulés. Plus de deux cents personnes n'ont pu entrer.

La recette, nous assure-t-on, a dépassé sept mille francs.

Les patriotes de Givors, réunis dans un banquet le 14 juillet, ont décidé qu'ils appuieraient la réforme de tous leurs efforts; ils ont formé un comité ainsi composé:

MM. BONNY, président; CANARD, secrétaire;
MOUTON, FAURE, COGNAT, GALVIN, GRAS, BERTRAND.

Nous recevons la lettre suivante:

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Dans ce moment où le conseil municipal s'occupe, entre autres améliorations, d'établir des voies de communication entre différents quartiers, il en est un qui mérite la sollicitude de l'autorité. Le quartier de Pierre-Seize est sans vie, privé qu'il est de rapports faciles avec les quais de la rive gauche et la Croix-Rousse.

L'établissement d'un pont dans les environs de l'Homme-de-la-Roche donnerait de l'importance au quai de Pierre-Seize. Il pourrait s'y former des établissements commerciaux qui deviendraient une source de prospérité. Il s'y est cependant établi une compagnie de bateaux à vapeur qui fait le service du Rhône au Rhin; mais les nombreux inconvénients qu'elle éprouve par suite du manque de communications l'engageront peut-être bien-

femme!

Cependant on trouverait de la monotonie à faire le tour des deux quais, si l'on n'avait pas, pour l'interrompre, les incidents imprévus, si l'on n'appelait pas à son aide les mille petites ressources de la flânerie, et ce qu'on a d'esprit observateur.

Nous quittons Bellecour en traversant la place de la Charité. Que fait donc cette voiture portant le no 1, et presque collée à la paroi du mur? Un jeune homme seul est dedans, il regarde, il s'agite, évidemment il attend quelqu'un. Une dame paraît, la portière s'ouvre, les glaces du fiacre se lèvent, les stores s'abaissent, les chevaux partent... et peut-être un drame va se nouer là-dedans. Passons rapidement devant l'Hôtel-Dieu, car, si d'un côté est la souffrance, de l'autre des miasmes infects et délétères s'exhalent de la vase laissée à sec par les eaux du fleuve. Jetons en passant un regard aux pontons des bateaux à vapeur qui donnent à notre ville un petit air de port, puis allons, allons toujours; il n'y a rien à voir aux façades de ces maisons tristes et silencieuses, rien à remarquer au-dessous, rien.—Erreur! —Voici un bureaucrate qui tous les jours, à quatre heures et demie, rend visite au marchand de vieux livres que vous voyez là. Il vient d'acheter un opuscule de M. J.-G.-H. Greppo, vicaire-général de Belley, des académies de Turin, Lyon, Dijon, etc. Comme le bureaucrate est de mes amis, emparons nous de la brochure et poursuivons.

Nous sommes sur la partie la plus fréquentée du quai du Rhône, à laquelle on a donné familièrement le nom d'un petit insecte très lèste, très-piquant et fort indiscret. Aux deux rangs de chaises qu'on y remarque, il est facile de reconnaître une succursale de Bellecour. On y voit le soir, dans la semaine, quelques bas-bleus lisant ou feignant de lire un roman nouveau, et quelques amants chuchotant leur amour dans l'hémicycle où s'élève le pavillon destiné à la lecture des journaux. Le matin on y rencontre les dames qui viennent aux bains du Rhône, établissement gracieux au dehors, richement décoré au dedans, mais qui manque de confortable, et surtout d'habiles caméristes, au dire de nos lionnes.

tôt à fixer ailleurs le siège de son entreprise, et le quartier en éprouvera une perte considérable.

Déjà un projet avait été fait pour la construction d'un pont, mais les compagnies des ponts existants ont formé une opposition en vertu d'un privilège qu'elles invoquent.

Je ne pense pas que ces exigences soient plus fondées que celles de la compagnie des ponts sur le Rhône qui a voulu empêcher qu'il ne s'élevât une passerelle en face de l'Attache-des-Bœufs, et qui a fini par la construire elle-même. Un assez grand espace existe du pont Saint-Vincent au pont de Serin pour que l'urgence d'un pont dans cet intervalle soit reconnue indispensable. Il est fortement question de faire une demande pour la construction de ce pont. On ne pourrait assez engager les propriétaires à former une association, et les conseillers municipaux à les appuyer, pour que le quartier soit doté d'une amélioration qui lui serait si salutaire sans nuire à personne.

AUGUSTE M...

Quelque temps avant de quitter notre département, M. Rivet, ex-préfet du Rhône, avait créé, pour éclairer l'administration sur la question des eaux potables, une commission spéciale composée de

MM. Tabareau, doyen et professeur de physique à la faculté des sciences de Lyon;
Bineau, professeur de chimie à la faculté;
Fournet, professeur de géologie à la faculté;
Jourdan, professeur de zoologie à la faculté;
Buisson, pharmacien;
Polinière, président de la société de médecine;
Imbert, professeur d'histoire naturelle à l'école de médecine.

La commission ainsi formée de savants appartenant à diverses branches des sciences, après s'être livrée à un travail de près d'une année pour comparer, sous différents points de vue, les eaux potables de Lyon et des environs qui peuvent servir à une distribution générale dans notre ville, a déposé son Rapport entre les mains de M. le préfet actuel qui en a autorisé la publication.

Ce document, distribué à un certain nombre de personnes, et que nous avons en ce moment sous les yeux, se recommande autant par le talent de ses auteurs que par l'importance du sujet qui y est traité et le caractère officiel dont il est revêtu.

Paris, le 16 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le parti légitimiste vient d'être entraîné hors des voies de pacification dans lesquelles il s'était tenu depuis quelques années. Le retour de M. de Bourmont en France, les faits qui s'en sont suivis, la précipitation avec laquelle M. Charles de Bourmont a annoncé son intention de poursuivre, toutes ces choses qui tendent à ramener la discussion sur des événements que le parti avait intérêt à laisser dans l'oubli, ont vivement contrarié les hommes qui croient pouvoir, dans l'avenir, rattacher la France à la cause d'Henri V.

On ne blâme pas M. de Bourmont d'avoir voulu rentrer dans sa patrie; mais on le blâme de n'avoir pas fait ce que la prudence commandait de faire pour que son retour ne fût l'objet d'aucune démonstration politique de nature à provoquer une démonstration contraire. On ne blâme pas M. de Bourmont fils de s'être ému en voyant renouveau contre son père des accusations devant lesquelles on est resté muet pendant les quinze années de la Restauration et desquelles on a même su tirer un fort bon parti; mais on le blâme d'avoir laissé échapper le mot de *procès*, et pris par là une sorte d'engagement, avant d'avoir consulté personne.

— Un procès ne suffit pas, à ce qu'il paraît, à la piété filiale de M. Charles de Bourmont. Plusieurs journaux publient encore aujourd'hui une nouvelle lettre de cet excellent fils: c'est une plainte qu'il vient d'adresser à M. le garde-des-sceaux et dans laquelle il appelle « la vindicte » des lois sur la tête des misérables qui ont tenté d'assassiner le maréchal de Bourmont et qui ont grièvement blessé son fils. »

— Dans une lettre particulière de Perpignan, nous trouvons quelques renseignements sur l'entrée des carlistes réfugiés en France:

« Rien n'est comparable à l'attachement que ces carlistes portaient à Cabrera qui, de son côté, aimait beaucoup ses soldats et les a quittés avec peine.

Parcourons seulement du regard le quai Saint-Clair, rendez-vous, il y a quelques quinze ans, de la foule parée, aujourd'hui triste, froid et délaissé comme une mode surannée. Traversons les rues qui conduisent à la Saône; mais saluons en passant notre premier théâtre, si plein de beaux talents. Inclignons-nous devant Rachel, devant l'artiste dont l'art est grand, l'intelligence plus grande encore et le génie plus grand que l'intelligence et l'art. Contemplons ce météore dissipant la nuit qui depuis longtemps enveloppe la scène française, ce génie qui en rajouit d'autres. Admirez la jeune fille à l'ame romaine, à la parole mordante, au geste si expressif et si concis, aux poses si nobles, si délicieuses, qu'on la prendrait, dans ces moments de scène muette qu'elle rend si bien, pour quelque belle statue sortie du ciseau d'un demi-dieu. Donnons aussi des applaudissements à la compagnie italienne, dont les voix harmonieuses prêtent aux chefs-d'œuvre des Donizetti et des Bellini un charme que nous n'avions point encore éprouvé sur notre premier théâtre. — Passons.

Nous voici sur le quai de la Saône, le bazar des industriels, des charlatans et des prix fixes à dix centimes. Malheur au passant ingénu qui fait mine de s'arrêter pour considérer ces messieurs! on le saisit au collet, on le tourne, on le retourne, on le dégraisse bon gré mal gré, on lui enlève même les taches qu'il n'a pas, mais on ne le laisse point aller qu'il n'ait fait emplette d'un savon ou d'un bâton de cire à raccommoder la faïence.

Ce quai est encombré de pierres, de matériaux qui doivent servir à son élargissement. On eût pu faire là une belle esplanade, une promenade digne de Lyon, si notre administration toujours mesquine n'eût jugé à propos de la terminer en queue de 9 et de la rendre ainsi disgracieuse.

Jetons un coup-d'œil sur le Palais-de-Justice qui ne s'achèvera jamais; suivons du regard la foule qui se précipite vers le Gymnase où M^{lle} Déjazet oppose l'esprit français aux beautés de Rome, aux chants de l'Italie; puis reposons notre vue sur le coteau de Fourvières, sur les tours de la cathédrale, et plus modestement sur l'archevêché qui ressemble — nous l'avons dit quelque part — à un bâtiment d'exploitation. Disons quel-

» Le 7 juillet, Cabrera, étant à cheval sur la route de Mont-Louis à Prades, où il devait prendre une voiture pour se rendre à Perpignan, rencontra la première colonne des carlistes que l'on dirigeait vers la plaine. A peine eut-il été aperçu que les cris de *vive Cabrera! vive notre général!* sortirent de toutes les bouches. Les soldats lui baisaient les pieds. Cabrera, attendri par cette scène, pleura beaucoup.

» Toutes les mesures convenables ont été prises par le général Castellane et par le préfet des Pyrénées-Orientales. 2,000 de ces Espagnols sont déjà arrivés à Perpignan; ils sont suivis des autres colonnes, et seront successivement internés.

» Très-peu de carlistes ont demandé jusqu'à présent à rentrer en Espagne. Depuis hier on en engage pour la légion étrangère en Afrique. On pense que beaucoup prendront ce parti. »

On lit dans l'Emancipation:

L'arrivée de MM. Laffitte et Arago à Toulouse est retardée d'environ un mois, par suite de circonstances indépendantes de la volonté de ces honorables apôtres de la réforme. Des nouvelles que nous recevons directement annoncent leur départ de Paris pour le milieu d'août prochain. Les patriotes toulousains n'auront que plus de temps pour préparer leur manifestation et rendre véritablement significatif et mémorable l'accueil qui sera fait parmi nous à ces deux grands citoyens.

Tribunaux.

Correspondance particulière du Censeur.)

POLICE CORRECTIONNELLE DE BRIVES (Corrèze).

PRÉSIDENCE DE M. LAVIALLE DE MASMOREL.

Affaire de M^{me} Laffarge.—Vol de diamants.

Audience du 13 juillet.

L'affluence des curieux a beaucoup diminué. L'absence de l'accusée enlève aux débats une grande partie de leur intérêt. Cependant, si la foule du peuple est moins considérable, les dames semblent rivaliser entre elles d'empressement à se rendre au procès. Dès sept heures du matin, les places réservées sont envahies, et l'élégance des toilettes semble être le résultat d'un défi. Nous insistons sur cette particularité, parce qu'il serait heureux qu'un peu de ridicule vint au moins punir l'audace de ces dames qui viennent parader devant un tribunal où se déroule un drame affreux. Toutes causent à l'envi; plusieurs tiennent dans leurs mains le *Journal des Modes*.

M^{me} de Léotaud est d'une pâleur excessive et semble très-souffrante.

A onze heures vingt minutes, l'audience est ouverte. On procède à l'appel des témoins. M^{me} Garat, M^{me} de Nieuwerkerke seules sont absentes pour cause de maladie.

On entend les témoins.

M. Joseph Moronay, âgé de 30 ans, exportateur, à Paris: Je connais M. Sarayetta du Mexique. Il partit avec sa femme, ses enfants, toute sa famille et M. Félix Clavet, au mois de février 1840. Je connais M. Clavet comme un homme noble et généreux, et, s'il est parti, c'est que sa famille partait aussi. Quant à sa fortune, elle n'est pas très-considérable; mais sa plume lui procura aussi des moyens d'existence. Sa conduite était régulière à Paris. Je ne sais rien de son départ et de son séjour en Afrique.

M. Lecoite, bijoutier à Paris: Les diamants qui m'ont été présentés sont ceux que j'ai vendus à M. de Léotaud. Je n'ai reconnu que quelques diamants encore montés et une pierre remarquable par sa couleur, sa forme et sa grosseur; elle était échaucrée au feuilletis. Une personne du monde ne pourrait pas distinguer qu'il y avait des perles de Panama et aussi des perles orientales. Nous nous servons d'une espèce de pointe pour démonter les diamants; il me faudrait une heure pour les démonter. Pour une personne du monde, il est difficile de fixer le temps qu'elle mettrait à une pareille opération. Je crois que deux personnes inexpérimentées ne pourraient le faire dans une soirée; on ne pourrait y réussir avec un canif, mais bien avec une paire de ciseaux. Il manque sept à huit diamants environ: ce qui diminue la parure d'une valeur de 12 à 1,500 f., à laquelle il faut ajouter 7 à 800 f. de valeur perdue par l'opération du démontage. La parure étant neuve valait 7 à 8,000 f. (On procède au bris des scellés des diamants.) On ne m'a point proposé de les démonter, et je ne sais pas qu'on ait fait des propositions pareilles à mes confrères. J'ai vendu des parures de mariage à M^{me} Laffarge; elle ne m'a rien donné à monter.

On montre les diamants au témoin. (Marque d'attention de la part des dames qui se lèvent aussitôt pour les voir.)

M. Lecoite ne reconnaît pas ceux qui lui sont présentés d'abord. Il indique ceux qui, par leur singularité, lui ont paru fa-

ques mots de son nouvel hôte, de cet archevêque de Bonald qui fait damner ce bon *Courrier de Lyon* en s'obstinant à ne pas formuler de profession de foi, l'entêté! Et cependant qu'est-ce que c'est qu'une toute petite profession de foi? Manque-t-il de mots élastiques, de mots qui valent dire oui et non, de phrases qu'on peut interpréter chaque jour de la semaine d'une manière différente? Eh! que diable, monseigneur, le *Courrier* ne vous demande pas de crier sur les toits: Vive Louis-Philippe! Que vous demande-t-il? un rien, une vètille, un je ne dis pas non, un je suis partisan de l'ordre de choses, avec restriction mentale. Dites-lui seulement que vous approuvez la poignée de main, tout le monde sait bien que cela n'engage à rien; mais non, vous vous drapez dans un héroïque silence, et vous repoussez jusqu'au plus insignifiant protocole.

Pauvre *Courrier!* nous lui devons une fiche de consolation, et nous la tenons, je crois, dans la main. Nous voulons qu'il l'ait bien entière, bien complète, et pour cela nous ouvrons la brochure que vient d'acheter, au prix de vingt-cinq centimes, notre ami le bureaucrate.

À la première page de cette brochure, nous lisons: « Lettre à M. le docteur Labus, sur une inscription funéraire du musée de Lyon, qui paraît avoir appartenu à une femme chrétienne, par J.-G.-H. Greppo, vicaire-général de Belley, des académies, etc. »

Au verso de la même page est écrit: « Tiré à 175 exemplaires. » Ce qui veut dire que l'ouvrage n'a été imprimé que pour les amis intimes de l'auteur.

Les feuilles de cette brochure parfaitement conservée n'ont point encore été coupées: cela nous empêchera de vous la lire, bien que vous puissiez le désirer. Nous nous contenterons de la parcourir jusqu'aux pages 24 et 25, entre lesquelles nous trouvons intercalée une lettre du nouveau monsieur de Gap dont le *Courrier* connaît, il est vrai, les sentiments, et sur lequel nous ne voulons pas qu'il puisse conserver le moindre doute.

Voici la lettre:

« M. l'abbé Greppo me prie d'adresser à M. Fulchiron un exemplaire de son dernier opuscule, tout récemment publié,

cités à reconnaître, entre autres un diamant couleur bois ; il montre une pièce intacte et dit qu'il a lieu de penser qu'une perle montée en épingles par M. Jaussin devait s'y rattacher. M. Lecointe montre une bague chevalière ; il ne pense pas que la perle qui s'y trouve ait appartenu à la parure. Il ajuste une épingle à vis qui était demeurée dans l'écrin à une étoile trouvée chez Mme Laffarge.

M. Allard, chef de la police de sûreté (mouvement de curiosité) : Appelé par la justice, à l'occasion de mes fonctions, je désirerais que M. le président voudrît bien m'interroger.

M. le président : Veuillez vous expliquer sur le vol commis chez Mme Garat.

M. Allard : Relativement au vol commis chez Mme Garat, je sais que souvent et récemment plusieurs vols ont été commis chez elle. Je suis allé à la Banque où j'ai reconnu qu'il n'y avait eu aucun signe d'effraction. Une surveillance active fut établie ; rien toutefois ne vint justifier les soupçons qu'on avait principalement sur un domestique. Mme Garat m'a dit qu'on lui a souvent volé de petites sommes. Alors je me retirai et il ne fut plus question de l'affaire. Un an après, M. le préfet de police fut informé du vol des diamants et des ordres de recherche furent donnés. Dans l'intervalle, M. de Nicolaï et M. de Léotaud vinrent me trouver et entrèrent dans tous les détails. Je leur demandai s'ils soupçonnaient quelqu'un ; ils me répondirent que le vol avait les caractères d'un vol domestique, mais qu'on ne pouvait soupçonner les domestiques, tous étant probes et fidèles. Personne cependant sur qui l'on pût établir des soupçons ne se trouvait au château de Busagny lors de l'événement. Les visites de M. de Léotaud se succédèrent, et chaque fois il s'informait si quelque chose avait été découvert. « Rien, » lui répondais-je.

A la cinquième ou sixième entrevue, M. de Léotaud me dit : « Cela est étonnant, et cette impuissance à rien découvrir est incroyable. Il n'y avait pourtant à Busagny que les domestiques et une ou deux personnes étrangères. »

C'est alors que je lui dis : « Souvent on soupçonne des domestiques ; mais souvent aussi, parmi les personnes qui composent notre intimité, il se trouve des voleurs. — Cela, me répondit-il, est bien délicat ; il y a bien une jeune personne qui fréquente la maison, sur laquelle d'étranges propos ont été tenus ; toutefois, je n'ose la soupçonner. Cela vous regarde ; elle se nomme Mlle Capelle. »

Ce nom m'était tout-à-fait inconnu. « Mais quelle raison avez-vous de la soupçonner ? lui dis-je. — Souvent, dit M. de Léotaud, on s'est aperçu de la disparition de divers objets dans les maisons qu'elle fréquentait ; c'est assez pour éveiller mes inquiétudes. — Agissez, lui dis-je, comme vous l'entendrez. Examinez tout scrupuleusement, je n'ai pas de conseil à vous donner. »

A huit jours de là, je crois, M. de Léotaud revint à la charge. « J'ai réfléchi, me dit-il, et plus nous allons, plus nos soupçons augmentent. Mlle Capelle se marie bientôt, et la précipitation de son mariage est pour moi inexplicable. J'ai peur qu'elle n'agisse ainsi pour se servir enfin des diamants disparus. Probablement elle s'en parera pour ses noces. Ne serait-il pas facile de faire exercer une surveillance ? » Je répondis à M. de Léotaud qu'il ne m'était possible d'exercer une surveillance que dans l'intérieur de Paris. « Mais, reprit-il, elle habite Paris, à la Banque de France, chez Mme Garat. » A ce nom de Mme Garat, je me souvins du vol du billet de banque de 500 f., et je fis part de cette circonstance à M. de Léotaud. « C'est bien délicat, m'objecta-t-il ; des soupçons imprudents pourraient compromettre cette jeune personne. » Je partageai sa pensée sur ce point, et tous deux nous renoncâmes d'un commun accord à toute recherche. Je n'ai revu M. de Léotaud que le 31 janvier dernier.

C'est à cinq heures du soir qu'il vint me trouver. « Mes soupçons sont justifiés, me dit-il. Mme Laffarge est accusée d'avoir empoisonné son mari. D'après son caractère singulier et romanesque, je suis convaincu qu'elle possède encore les diamants, et que si l'on faisait une perquisition au Glandier, on les retrouverait. Ne serait-il pas facile de faire cette démarche ? » Quoique ce fût là une conversation confidentielle et qu'il ne m'eût rien précisé, je dus en prévenir M. le préfet de police. Celui-ci ordonna des recherches, et vous savez le résultat qu'elles ont amené.

M. le président : Mme Garat vous a-t-elle parlé du vol d'une boîte à portrait, d'un jonc à pomme d'or et de trois pièces d'or remplacées par trois jetons de même dimension ? ne vous a-t-elle pas aussi donné le numéro du billet de banque volé ?

M. Allard : Mme Garat ne m'a pas donné le numéro du billet volé ; elle ne m'a point parlé d'un jonc, ni d'une boîte à portrait ; elle m'a parlé de la soustraction de quelques pièces d'or dans la bourse d'un enfant. Jamais, au reste, Mme Garat ne m'a fait entendre qu'elle eût des soupçons sur Marie Capelle. Il n'y a point eu, de la part de la famille Garat, plainte portée ; je dois ajouter qu'il y a deux dames Garat : l'une, Mme veuve Garat, chez laquelle a été soustrait le billet de 500 fr. ; l'autre, Mme Garat

en y joignant l'expression de ses excuses et de ses remerciements.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de réitérer à notre honorable et si précieux député l'hommage de mes sentiments les plus vifs et les plus parfaits, accompagnés de tous mes vœux pour un bon voyage et une heureuse arrivée.

Lyon, le 29 novembre 38. — Signé Rossat, chan., curé de Saint-Jean. »

Ajouterons-nous, après cela, que M. le curé de Saint-Jean est obligé de faire une profession de foi en devenant monsieur de Gap ? Nous ne le pensons pas. Lorsqu'on connaît à ce point son Fulchiron, on est forcément attelé à l'ordre de choses. Nous ne feuilleterons pas plus avant la brochure ; que pourrions-nous y trouver de plus agréable au Courrier ? Refermons-la donc en nous demandant lequel de M. Rossat ou de M. Fulchiron a doté le bouquiniste de l'opuscule de M. Greppo ? On doit croire que c'est M. Fulchiron. Sans doute, le valet de notre précieux député a le droit de commercer des livres que l'on envoie à son maître sans que celui-ci les ait ni lus ni ouverts, imitant en cela M. de Lamartine qui fait vendre, dit-on, au profit de la femme de chambre de madame les ouvrages que l'on adresse au poète des quatre-vingt-six départements.

Faites-vous donc imprimer pour vos amis intimes à cent soixante-quinze exemplaires.

Nous étions absorbés dans ces réflexions, lorsque, un peu avant d'entrer dans la rue Louis-le-Grand, le fiacre no 1 vint à passer. Mais tout-à-coup, comme l'essieu du char d'Hippolyte, l'essieu de la voiture cria et se rompit. Heureusement l'accident fut incomplet, le fiacre n'avait versé qu'à moitié. Un jeune tigre à toute barbe en sortit et referma brusquement la portière sans s'apercevoir du désordre de sa toilette. Nul ne sut, excepté nous, qu'il n'était pas seul dans la voiture, nul n'entrevit la femme qui se trouvait là ; mais comme tout Lyon la connaît, nous allons vous faire son portrait...

— Halte-là, mes maîtres ! s'écrie le lecteur ; vous avez achevé le tour des deux quais, c'est assez aujourd'hui.

STANISLAS CLERC.

jeune, épouse de M. Garat de la Banque : c'est la tante de Mlle Capelle.

M. Coralli : Au moment de la soustraction du billet, Mlle Capelle habitait-elle chez Mme Garat ?

M. Allard : Je ne puis l'affirmer ; seulement j'ai vu une personne remarquable par sa pâleur et ses cheveux noirs. Il y avait dans sa physionomie une singulière expression de douceur et de tristesse, et je remarquai qu'elle souriait lorsque je disais qu'il ne fallait pas toujours s'en rapporter aux apparences ; je ne sais si c'était Mme Laffarge. Je ne me souviens pas si l'on m'a dit qu'il y eût des personnes étrangères dans la maison, mais je fis observer que le vol, d'après l'aspect des lieux, n'avait été commis que par une personne de l'intérieur.

M. le substitut : Savez-vous quelle est la distribution de la maison de Mme Garat, et ces deux dames occupent-elles des appartements séparés ? — R. Je l'ignore ; tout ce que je puis dire c'est que le vol fut commis chez Mme veuve Garat, où habitait Mme Laffarge.

M. Coralli : M. Allard connaîtrait-il quelque chose de la levée des scellés au Glandier ?

M. Allard : Je ne veux pas me faire l'écho des oui-dire. J'ai prêté serment de dire tout ce que je sais, et je ne veux pas jouer un autre rôle que celui de témoin.

M. Coralli : Mais enfin ce que vous avez entendu dire fait partie de votre déposition.

M. Allard : Je n'en finirais pas si je rapportais tout ce que j'ai entendu dire ici et ailleurs.

M. le président : Cependant il faut dire tout ce que vous savez.

M. Coralli : Puisque la levée des scellés a été opérée, n'y avait-il pas quelques particularités remarquables ?

M. Allard : J'ai entendu dire qu'une planche manquait à la boîte ; mais il doit y avoir un procès-verbal. M. de Léotaud m'a dit qu'il était obligé, à cause des propos tenus sur lui par la famille Garat, de suivre cette affaire.

M. Fauveau, commis de M. Jaussin, bijoutier : Le 6 août dernier, Mlle Capelle a apporté plusieurs perles pour les faire monter. Elle était accompagnée de Mme Garat. Nous lui fournîmes deux bracelets. C'est Mlle Capelle qui a envoyé payer ; du moins on est venu payer de la maison Garat. La bague a été livrée à Mme Garat. Je reconnais la bague, je reconnais aussi les épingles ; mais je ne croyais pas que les perles fussent aussi précieuses que celles qu'on me représente, qui sont des perles orientales. Je n'ai vu que sept, huit ou neuf perles que Mlle Capelle nous apporta. Toutes les fois, excepté la première, Mlle Capelle est venue sans Mme Garat, et je suis sûr que lorsqu'elle a apporté les perles Mme Garat n'y était pas. Je lui demandai si elle n'avait pas de diamants à nous donner pour mettre à la place des perles fines. Elle répondit qu'elle n'en avait point. Tout ce que nous adresses était remis ou à Mlle Capelle ou à Mme Garat indistinctement.

Mme de Montbreton (mouvement d'attention). Cette dame est fort jolie et elle a des yeux remarquablement beaux ; c'est la sœur de Mme de Léotaud. Elle demeure à Corsy, département de l'Aisne, et elle est âgée de 37 ans : J'ai vu Marie Capelle, pour la première fois, en 1823. Elle était fort jeune ; les relations de mon mari et de sa famille étaient très-intimes. Je me souviens peu de ses premières impressions ; lorsque je quittai Saint-Denis, je cessai de la voir ; ce que je puis dire, c'est que son caractère me plut beaucoup. Je ne la revis plus qu'après la mort de sa mère ; alors elle m'intéressa d'autant plus qu'elle était plus malheureuse. Bientôt elle perdit son grand-père et fit une maladie. Je la revis chez Mme Garat et je lui fis faire connaissance avec ma sœur. Elle était presque toujours couchée et ne mangeait pas. Je croyais sa maladie exagérée pour intéresser un homme qui l'avait aimée et essayer de le ramener à elle. M. Marjolin, son médecin et le mien, ne pensait pas que sa maladie fût très-sérieuse ; il ne lui trouvait aucune affection d'estomac, mais il craignait que son système d'obstination ne lui devînt fatal. A cette époque, je cherchai à la distraire ; je la menai même une fois au concert des Champs-Élysées. Bientôt elle alla à Busagny.

Je l'ai revue chez moi, à Corsy, où elle est venue passer un mois. Une des premières choses que je fis alors, ce fut de lui parler des diamants soustraits à ma sœur ; elle me répondit sans embarras et avec beaucoup de liberté d'esprit ; elle me dit que c'était quelque chose d'extraordinaire, et que M. de Léotaud s'était conduit dans cette affaire avec beaucoup de légèreté. Elle était alors toujours souffrante, et comme l'on m'avait dit qu'elle avait l'habitude de se cacher pour manger des choses nuisibles à sa santé, je donnai l'ordre de ne jamais laisser les clés à l'office.

Un jour, nous parlâmes toutes deux de magnétisme. Moi, j'y ai foi. Je ne sais qui de nous proposa de faire sur elle une expérience ; toujours est-il que je montai dans sa chambre à trois heures, où je la magnétisai. Elle s'endormit d'abord, et je crus dans le commencement qu'elle se moquait de moi. Je lui fis quelques questions sur sa maladie ; elle me répondit. Je la questionnai sur le vol, mais je n'en obtins rien. A l'heure du dîner, je la réveillai en employant les passes que j'avais vues indiquées dans les livres de magnétisme. Ce jour-là, elle me fit dire, comme cela lui arrivait souvent, qu'elle ne descendrait pas. Après le dîner, nous montâmes dans sa chambre et nous la trouvâmes endormie sur son canapé. Elle s'éveilla et me dit que le magnétisme lui avait fait du bien. Je renouvelai plusieurs fois mes expériences. Au bout de deux ou trois jours, je lui parlai des diamants ; elle me dit que c'était un homme qui les avait soustraits, que ce n'était pas un domestique, pas tout à fait, qu'elle ne pouvait pas le voir, que les diamants avaient été vendus à un juif, démontés et transportés hors de France. Telles furent ses réponses textuelles.

Je lui parlai souvent d'autre chose. Elle me donna même des ordonnances pour sa santé, et un jour elle me dit qu'elle ne pourrait guérir qu'à l'aide d'un vésicatoire ; mais, éveillée, elle me déclara qu'elle ne consentirait jamais à ce remède. Comme, après l'avoir endormie, j'avais l'habitude de la mettre au lit, n'ayant pu la placer que sur le bord du lit, j'envoyai ma femme de chambre, craignant qu'elle ne vînt à tomber, pour qu'elle la plaçât plus convenablement. Celle-ci ne resta tout au plus que deux minutes et la trouva très-bien enfoncée au milieu du lit. Ceci me donna à penser, mais ne me désillusionna pas.

Elle me pria de lui faire des questions sur un vol qui avait été commis à son préjudice ; je le fis, mais sa réponse fut qu'elle ne voyait rien. Éveillée, elle m'a dit que ses soupçons s'étaient portés sur une servante.

Nous devions jouer la comédie ; j'entraî dans sa chambre, je la trouvai entourée de papiers et pleurant. C'est alors qu'elle me dit avoir reçu une lettre de sa tante qui voulait lui faire avoir une entrevue avec un maître de poste qui l'avait fait demander en mariage ; mais que cette entrevue ne pouvait avoir de résultat, et qu'elle préférerait rester pour jouer la comédie. Je l'engageai à ne pas négliger une chose sérieuse pour un plaisir d'un moment. Elle répondit qu'elle écrirait à sa tante, et il fut convenu qu'elle partirait le lundi, après que nous aurions joué la comédie ; ce qu'elle fit effectivement.

Plus tard, j'appris que l'entrevue n'avait pas eu lieu et que le mariage était rompu. Bientôt aussi elle m'écrivit qu'on lui avait parlé d'un riche maître de forges du Limousin qui sollicitait sa

main. Il était, me disait-elle, parfait honnête homme. Sa fortune consistait en 12,000 livres de rente en forges et 12,000 livres de fermes. (Sourires dans l'assemblée.) Elle me demandait conseil ; j'allais lui répondre d'accepter, lorsqu'elle m'annonça par une nouvelle lettre que le mariage était conclu.

Je n'avais aucun soupçon sur le vol des diamants de ma sœur ; elle vint me voir, ne m'en parla point, mais je remarquai que son amitié et celle de son mari pour Mme Laffarge s'étaient bien refroidies. J'entendis aussi parler de circonstances étranges et accusatrices pour cette dernière. On me dit, entre autres choses, que les gens de ma mère avaient la certitude que le vol avait été commis par une personne étrangère et non par un domestique. Je songeai tout de suite aux personnes présentes lors du vol et je me souvins de Mlle Capelle. Je ne m'arrêtai pas à cette idée, parce que je ne pouvais la soupçonner.

A l'époque du mariage de Mlle Capelle, j'entendis parler de certaines histoires extraordinaires de cadeaux qu'elle avait faits, entre autres d'un bracelet qui lui aurait été envoyé par M. de Mornay. Mme Garat avait vu le bijoutier et s'était assurée qu'il avait été acheté par Mlle Capelle. On me disait aussi que sa femme de chambre, vieille femme très-dévouée, disait souvent : « Mademoiselle est bien menteuse. »

Mlle Capelle avait dit aussi recevoir de son parrain, M. le général Brack, une épingle, et depuis il a été prouvé que le général ne lui a jamais fait ce cadeau. Tous ces faits produisaient sur mon esprit une fâcheuse impression, mais ne pouvaient me déterminer à la croire coupable. C'est seulement au mois de décembre dernier que mes soupçons ont pris de la consistance, et ils eurent bientôt un caractère définitivement sérieux. Je vis M. Laffarge qui avait l'air très-épris de sa femme ; je lui remis même, pour ne pas être en retard avec elle qui m'avait fait un petit cadeau à l'occasion de son mariage, une épingle et une lettre pour elle.

Je voulais savoir ce que ma mère pensait de cela, sans cependant lui communiquer les soupçons que j'avais. Jusque-là, j'avais toujours refoulé mes soupçons ; mais comme je lui disais que quelquefois une bien mauvaise pensée vient dans l'esprit sans qu'on puisse l'en chasser, elle me répondit sans hésiter : « Je sais ce qui l'inquiète ; tu crois Mme Laffarge coupable du vol des diamants. »

Quelque temps après, nous apprîmes que M. Laffarge était mort. J'écrivis à Mme de Martinges pour lui demander quelle allait être la position de Mme Laffarge. Elle me répondit que cette position serait bonne sous le rapport de la fortune.

Quand je fus mieux, j'allai voir Mme Garat. Je la trouvai triste, et comme je lui disais qu'il fallait bien se consoler de la perte d'un homme qu'elle avait très-peu connu, elle me répondit que ce n'était pas M. Laffarge qu'elle pleurait. Je lui demandai en tremblant de quoi on accusait sa nièce ; elle me répondit qu'on l'accusait d'avoir empoisonné son mari. Il y eut un instant de silence. — Cela vous étonne, reprit-elle, vous qui aviez tant de confiance en elle ?

— Cela m'eût surpris davantage, lui répondis-je ; mais je dois vous avouer que mes sentiments se sont bien modifiés : on accuse votre nièce d'avoir volé les diamants de ma sœur.

— O mon Dieu ! reprit Mme Garat, j'espérais qu'on n'aurait pas un pareil soupçon.

— Comment ! lui dis-je, vous aurait-elle parlé de ce vol ?

— Non ; mais sa femme de chambre m'en a parlé.

— Mais qui a pu vous la faire soupçonner ?

— Des vols commis chez moi, et qui sont restés inexplicables. Trois pièces d'or me furent, un jour entre autres, enlevées et remplacées par des jetons. Je suis persuadée que c'est ma nièce qui me les a soustraites.

Tout cela acheva de me convaincre. Je me trouvai une autre fois avec Mme Garat et M. Ellemor, un Anglais, ami intime de Mlle Capelle. Mme Garat raconta que M. Ellemor avait reçu une lettre dans laquelle était un billet de 500 f. ; que cette lettre avait passé entre les mains de Mme Laffarge, et que le billet avait disparu. M. Ellemor dit que s'il n'y avait que son témoignage, il serait favorable à Mme Laffarge.

J'ai vu, depuis le commencement du procès, Mme de Martinges ; elle était avec son frère qui devait partir le lendemain pour Brives et venir voir Mme Laffarge. Elle m'a engagée à garder le silence et sur les diamants et sur les gâteaux envoyés à M. Laffarge. Je n'ai pas voulu prendre d'engagement, parce que les faits étaient alors ébruités. Nous avions surtout beaucoup ri dans ma famille de cette histoire de gâteaux, cadeau sympathique que, dans leur affection, les dames Laffarge avaient fait, pensions-nous, à ce malheureux homme qui en avait eu une indigestion.

Mme de Martinges ayant défigurée plus tard mes paroles et la conduite de M. de Léotaud, je suis obligée de rétablir les faits.

M. le président : Lorsque vous interrogeâtes Mlle Capelle en état de somnambulisme, lui demandâtes-vous où était la monture des diamants ? — R. Oui ; elle me répondit qu'elle avait été jetée dans les lieux à l'anglaise.

D. D'après vos croyances au magnétisme, pensez-vous qu'un somnambule puisse voir ce qui n'existe pas ? — R. Je l'ignore ; mais une personne fort instruite, qui croit au magnétisme, m'a dit ne pas avoir foi au somnambulisme de Mlle Capelle, si elle devinait que le voleur était un homme sans pouvoir le voir et donner son signalement.

D. Mme Garat ne vous a-t-elle pas parlé d'un jonc qui lui aurait été volé ? — R. J'ai entendu parler du vol d'un jonc, mais je ne sais quand et par qui. Je suis retournée depuis chez Mme Garat ; elle me dit qu'elle était bien fâchée d'avoir eu des soupçons sur sa nièce, puisque depuis, au mois de décembre, alors que sa nièce était absente, elle avait été volée avec les mêmes circonstances. Je lui fis observer alors qu'il était bien étonnant que, m'ayant manifesté ses craintes au mois de janvier, elle ne m'eût pas parlé d'un vol aussi récent ; elle me répondit qu'à cette époque elle n'avait pas songé à l'événement de décembre. « Mais enfin, repris-je, qui soupçonnez-vous ? — Un domestique. — Mais comment alors le gardez-vous ? — Mme Garat ne me répondit pas, mais elle garda son domestique. »

Je sais que Mme Laffarge a écrit fort peu à Mme de Léotaud depuis son mariage. J'ai reçu, moi, trois lettres depuis cette époque. Je n'en ai pas reçu postérieurement au vol.

M. le président : Marie Capelle ne se passionnait-elle pas souvent et sans discernement ?

R. C'est possible ; elle s'était passionnée assez vite pour moi. Du reste, je pensais que, comme je l'aimais beaucoup, il était simple qu'elle m'aimât aussi. Je n'ai découvert ses mensonges que depuis que nous ne nous sommes plus vues. Le jeune homme qui devait épouser Mlle Capelle est le fils du général Charpentier.

M. le président : Ne savez-vous rien de plus ? — R. J'avais oublié de dire que Mme Garat m'a parlé une fois des singularités de Mlle Capelle. Elle me dit que M. Marjolin lui avait ordonné de manger une côtelette. Elle la mangea, mais quelque temps après elle la rejeta. Mme Garat eut la conviction que Mlle Capelle avait pris de l'émétique pour obtenir ce résultat. Mme de Martinges m'a dit aussi que Mme Capelle croyait sa fille menteuse. (Cette déposition a duré trois quarts d'heure.)

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 17 juillet 1840.

Monsieur,
Le 9 mai dernier un violent incendie a réduit en cendres le Cirque des Brotteaux, dont les décors étaient assurés par la compagnie *la Salamandre*.
Je me plais à rendre un témoignage public de ma reconnaissance à cette compagnie pour la loyauté et la promptitude qu'elle a mises dans le règlement de ce sinistre.
Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro.
Recevez l'assurance de ma considération distinguée.
ADAM KISIELEWSKI,
Directeur des théâtres de Lyon.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Le mardi vingt-un juillet mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place des Machabées, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en garde-robe, commodes, garde-manger, tables, horloge, chaises, batterie de cuisine, etc.
(959)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(232) Le lundi vingt-quatre juillet courant, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, à la vente aux enchères publiques du FONDS DE TRAITEUR-RESTAURATEUR dépendant de la faillite du sieur Jean-Baptiste Avanzino, situé à Lyon, galerie de l'Argue.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, à M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n^o 22, ou à M. Laforge, syndic définitif de ladite faillite, rue Romarin, n^o 5.

(129) ÉTUDE DE M^e DARMÈS,
Notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES, VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,
DE
DEUX PETITES MAISONS ET D'UN TERRAIN
Situés à Francheville.

Le mardi 4 août 1840, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e Darmès, notaire, et dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e, à la vente aux enchères de deux petites maisons et d'un terrain contigu, situés à Francheville, près de l'église. Le terrain a une étendue de vingt-cinq ares.

Les deux maisons seront vendues en deux lots ayant chacun la moitié du terrain, et il sera fait ensuite une enchère générale sur les deux lots réunis; l'une des deux maisons est bourgeoise, de construction moderne, avec puits.

La vente sera faite à un prix très-modéré.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges, et, sur les lieux, à M. Quincieux, blanchisseur, dépositaire des clés.

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE A LYON, RUE SAINTE-MARIE-DES-TERRAUX, 7, ET PLACE DES TERRAUX, 9.

A vendre.

BELLE CHUTE D'EAU de 15 à 17 pieds, située à Nivolaz, sur la route de Lyon à Grenoble, à trois quarts d'heure de Bourgoin.

S'adresser audit M^e Cottin. (50)

ANNONCES DIVERSES.

(8510) A vendre pour cessation de commerce.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, dans une bonne position des Brotteaux.

S'adresser à M. Durel, boucher, rue Petit-David, 44 bis, à Lyon.

(8528) A vendre.

QUANTITÉ D'ORANGERS, DE LAURELLES et autres plantes. Toutes ces plantes sont très-fortes et en très-bon état.

S'adresser à M. Brun, rue de la Quarantaine, 40.

(8532) A vendre.

UNE PHARMACIE située à la Tour-du-Pin (Isère). S'adresser sur les lieux, pour traiter, à MM. Perrichon père et fils, et pour les renseignements, à MM. Auguste Deriard et Ce, droguistes, rue du Bois, 17, à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de PIANOS de M. ZEIGER est actuellement rue Saint-Dominique, n^o 11, au 3^e. (8518)

SÉCURITÉ,

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1838.

S'adresser à M. ROUSSER jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n^o 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)

COMPAGNIE LYONNAISE

DU

balayage et du nettoyage particuliers.

L'administration de la Compagnie lyonnaise du balayage a l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge de faire enlever à des prix très-modérés les débris, débris de maçonnerie, mâchefers et autres objets que les ordonnances de police défendent de déposer sur la voie publique. Elle traite ces abonnements à l'année, au mois ou au voyage.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau de la Compagnie, place de la Platière, 2. (8513)

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie générale des mines de houille de Rive-de-Gier (Loire) sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 31 juillet courant, dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, port Saint-Clair, n^o 26, à l'heure de midi.

Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'assister aux assemblées.

Toutefois les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront les réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions. (8463)

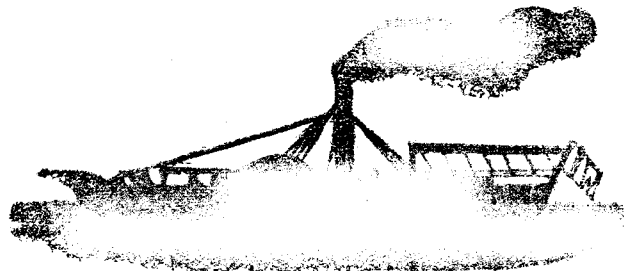
A vendre pour cause de santé.

Fonds d'épicerie, fort-bien agencé et assorti d'une foule d'objets qui lui donnent un grand achalandage, tels que plantes médicinales, droguerie, mercerie, clouterie, etc., chaussée Perrache, n^o 18.

SERVICE SPÉCIAL DE VOYAGEURS

ENTRE

VALENCE ET LYON.



LES BEAUX

BATEAUX A VAPEUR
l'Aigle et la Sylphide,

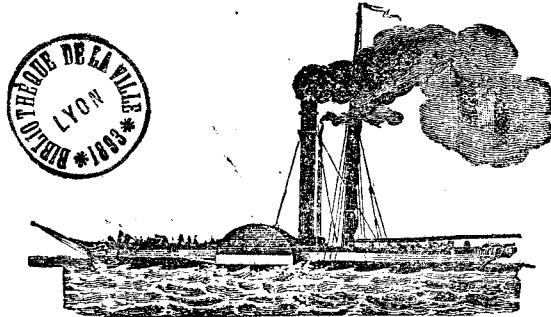
Avantageusement connus par la commodité de leurs emménagements et supériorité de leur marche,

Ont commencé le 1^{er} juillet leurs départs journaliers :

De VALENCE, à trois heures du matin;

De LYON (quai de la Charité), à onze heures du matin.

Ces bateaux prennent terre dans les ports intermédiaires. (7382)



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX.

Pour AVIGNON.—1^{res}, 20 f.—2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (7381)

Avis aux Rentiers.

Voulant donner du développement à ses opérations, l'administration de la CAISSE MILITAIRE informe le public que 50 nouvelles actions avec prime de 100 fr. seulement seront mises en émission.

L'existence de la CAISSE MILITAIRE remonte à l'année 1829; les actions sont de 1,000 fr., elles ont droit à un intérêt de 5 p. 0/0 et à une part dans les bénéfices; le dividende de l'exercice de 1839 a été de 157 fr. 40 c. par chaque action (soit 16 p. 0/0 environ). Le fonds social, par la nature des opérations, est représenté par des valeurs d'une solidité reconnue.

Il sera fait envoi du prospectus, du compte-rendu et de la liste des actionnaires aux personnes qui en feront la demande franco.

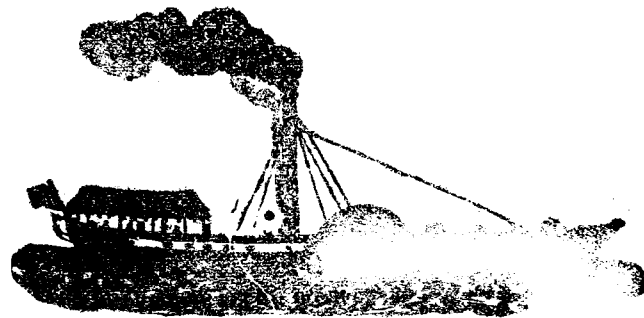
Au directeur de la CAISSE MILITAIRE, 139, rue Montmartre, à Paris. (5054—2000)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraichissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs.—Dose pour six jours, 1 f. 80 c.—A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le *Copahu solidifié*, sans goût ni odeur. (2802)



MM. BONNARDEL FRÈRES ET FOUR, PROPRIÉTAIRES

DES DEUX SUPERBES

BATEAUX A VAPEUR
Crocodile et Marsouin,

Donnent avis que leurs bateaux Marsouin et Crocodile partiront pour

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,
du quai de la Charité, en face la place Grolier,

Dimanche 19 et lundi 20 juillet, à 4 heures du matin.

IL PRENDRA VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

PRIX DES PLACES POUR AVIGNON ET BEAUCAIRE:

Premières, 20 fr.—Secondes, 12 fr.

Les bureaux sont quai de l' Arsenal et rue Sala, 2. (7411)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31.—Pharmaciens-dépositaires: à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénot; à Bourg, M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2801)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

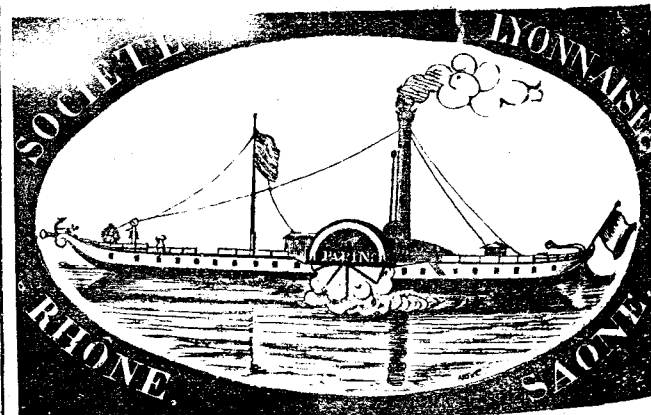
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin,
du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité. (7365)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,
A QUATRE HEURES DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES
à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET.		
Trois pour cent.	118 70	86 3
Cinq pour cent.	108 73	
Quatre pour cent.	5740	
Actions de la banque		

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.